

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Le **24 juin 2021** à **20h00**, mairie. Convocation du 20 juin 2021.  
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT

Liste des présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	x		
BAUER Raoul	x		
BAUMANN Christophe	x		
BECKEL Claude	x		
BECKEL Léon	x		
DANIS Marc	x		
GRESSEL Philippe	x		
GROSSE Valérie		Procuration Paul-André BAUER	
MARTIN Karine	x		
PERINO Christophe		Procuration Soazig PHILIPPOT	
PHILIPPOT Soazig	x		
PIERRAT Denis	x		
PISANO Jeannette	x		
RAVAUX Noël	x		
VELVERT Martial	x		

Documents transmis avec la convocation :

- Comptes rendus des commissions centre art et patrimoine, municipalité au quotidien, vivre ensemble
- Courrier du maire de Volstroff
- Programme d'opération de la maîtrise d'œuvre de la construction du réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse
- Projet d'itinéraire de la piste cyclable CCAM
- Présentation du château de Luttange à la CCAM
- Dossier villages fleuris
- Projets de plan du lotissement
- Projet de pacte financier et fiscal de la CCAM
- Plan des propriétés communales
- Courrier de la communauté de paroisses

**Commune de LUTTANGE**

2, place du Calvaire - 57935 LUTTANGE / Téléphone 03 82 83 51 92 / Fax 03 82 83 51 91 / Email : mairie.luttange@wanadoo.fr



- Plan de la parcelle forestière n°41, section 33

- Ordre du jour :

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter un 10<sup>è</sup> point à l'ordre du jour :  
Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour la période 2021/2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Informations :

Les comptes rendus des commissions centre art et patrimoine du 27/05/2021, municipalité au quotidien du 03/06/2021, vivre ensemble du 02/06/2021 ne font pas l'objet de commentaires. Le compte rendu de la commission environnement du 19/05/2021 sera transmis ultérieurement.

- Le maire présente la situation à ce jour des DIA 2021. Il n'a pas fait valoir le droit de préemption.
- Le maire donne quelques explications concernant le courrier envoyé par le maire de Volstroff. Le raboutage des accotements est recommandé. Ils se sont rencontrés le 24 mai avec le responsable de Cap Fun et ont évoqué les problèmes de sécurité sur cette route communale. Des panneaux 50 seront prochainement posés et des dents de requin tracées. Un accord tacite existe actuellement concernant l'entretien : Volstroff se charge de la fauche, Luttange du déneigement. Cet accord sera prochainement officialisé.
- La consultation de la maîtrise d'œuvre pour le réseau de chaleur et la chaudière biomasse a été lancée le 7 juin pour un retour attendu le 30 juin. La consultation comprend la réalisation des études AVP et PRO de l'ensemble des 4 phases, et le suivi des travaux (ACT à AOR) des phases 1 et 2 uniquement. Ainsi, la présente consultation de maîtrise d'œuvre ne comprend pas le suivi des travaux des phases 3 et 4. Les études AVP et PRO permettront de chiffrer les travaux et de lancer les demandes de subventions. Le niveau de subvention déterminera l'étendue des travaux. Le calendrier est le suivant : -  
Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre : Juillet 2021,  
Réalisation des études AVP : août 2021,  
Réalisation des études PRO : octobre 2021,  
Recrutement des entreprises de la phase 1 : décembre 2021  
Réalisation des travaux de la phase 1 : 2022.

Question sur le choix de la source d'énergie : vu lors des précédents conseils.

Question sur ce que comprend le prix : la voirie est incluse.

- Soazig PHILIPPOT présente le tracé de la piste cyclable envisagé par la CCAM et validé par la commune pour la partie la concernant. A noter que la piste empruntera le sentier d'Altroff et le chemin romain. Une variante sera demandée : passage devant la mairie et non pas place du Château.

- Le maire commente le questionnaire relatif au plan de circulation envoyé pour test aux conseillers avant diffusion en format numérique et en format papier aux Luttangeois cet été. Les résultats de cette enquête seront commentés à l'occasion de l'apéro débat du 05/09/2021 et utilisés pour définir le nouveau plan. Ce questionnaire sera complété et amélioré par la commission municipalité au quotidien.

Question : ajouter un champ ouvert ? OK

Commentaire sur la pertinence de la vitesse mesurée Route de Kirsch.

- Marc DANIS expose l'état d'avancement de la nouvelle aire à containers. Elle sera mise en service quand les grilles seront posées. Reste à faire la pose du portail de la clôture et le transfert des containers.
- Le maire fait part au conseil municipal qu'il a fait acte de candidature pour l'expertise gratuite des 4 ponts du territoire communal. Elle sera faite avant fin 2022.

- Marc DANIS rend compte au conseil municipal de la réunion du 22/06/2021 avec l'entreprise COSTANTINI, retenue pour le gros œuvre de l'aile Est, et la DRAC.

Cette rencontre avec la DRAC a permis d'établir la méthodologie concernant les futures fouilles, intérieures et extérieures. A l'intérieur de l'aile Est, l'arrêté prévoit d'abord une analyse des murs, puis la démolition des murs intérieurs et l'évacuation des déblais et enfin l'analyse des sols sur 80 cm. 3 bureaux d'étude sont consultés : INRAP, 1 privé et un public. Choix en fonction du montant en respectant la procédure des marchés publics si le montant l'exige.

Le maire rappelle les conséquences du retard pris à cause des fouilles, notamment à propos de la caducité des subventions.

- Soazig PHILIPPOT rend compte de la présentation faite devant la commission tourisme de la CCAM. Soazig fera partie du groupe de pilotage de l'étude de la stratégie touristique mandatée par la CCAM.
- Soazig PHILIPPOT commente la prévisite en vue d'obtenir le renouvellement du label maisons fleuries qui s'est bien passée. Les jeunes d'été auront comme mission l'entretien de la voirie pour le passage du jury le 20 juillet.
- La rénovation des logements de l'école sont terminés. 5 candidats se sont déclarés. Le premier logement peut être loué le 1<sup>er</sup> juillet. Il sera loué à Chloé MARX qui libère le logement de la poste. Le second logement devra attendre l'intervention d'ENEDIS. Il sera loué à Cindy ODOUIN (famille mono parentale avec un enfant). Ces 2 dossiers sont les plus solides.
- Karine MARTIN rend compte de la rencontre de TDF et des assistantes maternelles voulant créer une MAM. Ni TDF ni les assistantes maternelles ne sont prêtes à financer des travaux. TDF souhaite vendre mais est cependant ouvert à une formule permettant la location. Nous avons demandé à BIOBATI de chiffrer les travaux, à titre d'information .

Question : est-ce que la CCAM ne serait pas intéressée ? Ne l'est plus.

Question : contraintes liées à la proximité de l'antenne (sécurité). Pas à notre connaissance

- Marc DANIS présente les plans topographiques demandés en vue des travaux de voirie chemin de la Télévision, chemin de Bellevue, rue St Georges et rue de la Forêt. Coût : 2480 €. 3 géomètres consultés. Ils sont transmis à BEREST pour la définition des travaux.
- Claude BECKEL fait part de la livraison du nouveau matériel communal.
- Le maire expose la situation du lotissement communal et de la révision simplifiée du PLU. Le maire rappelle que ces réunions sont ouvertes à tous. Le projet de lotissement a été soumis aux ABF qui ont donné un avis favorable avec des préconisations. Le lotissement devrait compter 20 parcelles. Le règlement de la zone est en cours de rédaction. Le lotissement sera réalisé en 2 phases.

Le nombre de parcelle est fixé par le SCOT qui impose 17 parcelles à l'hectare.

Le règlement du lotissement sera prochainement défini en cohérence avec le règlement du PLU.

Question : la révision du PLU prévue dans notre programme est-elle toujours à l'ordre du jour ?

Oui à partir de fin 2022.

- Le maire fait part de la situation de trésorerie au 24/06/2021 :
  - Compte 515 = 141 343.21 €
  - Subvention AMITER climatisation = 5000 €, versée en juillet
  - Subvention AMITER ferme = 7000 €, versée en juillet
  - Subvention DETR climatisation = 12000 €, versée en juillet
  - Subvention DETR ferme = 34 440 €, versée en juillet
  - Subvention DETR logement école = 20814 €, versée en septembre
  - Subvention DETR portails = , environ 3000 €, versée en septembre
  - Vente logement poste = 175 000 €, signature espérée en juillet,
  - Vente parcelle poste = 40 000 €, signature en juillet ?
  - Vente parcelle ruelle aux Loups = 225 000 €, signature en octobre
  - Factures logement école = 110 000 €, payée en juillet
  - Factures zone container = 60 000 €, payées en juillet,
  - Facture matériel communal = 30 000 €, payé en juillet,
  - Remboursement ligne de trésorerie = 100 000 €, octobre
- Le maire explique le projet de pacte fiscal et financier de la CCAM qui sera soumis au vote du conseil communautaire le 6 juillet prochain. L'attribution de compensation de 185 k€ devrait être maintenue en l'état a minima pour ce mandat. Un fond de concours de 64 458 € pour financer des travaux à définir devrait être attribuée à Luttange au cours du mandat.
- Le maire commente la liste des jurés de la cour d'Assises, tirés au sort,
- A la demande de Cap vers l'Avenir, le maire a transmis les plans des parcelles communales.
- Soazig PHILIPPOT présente le panneau signalétique de présentation du château prochainement mis en place sur la place du Château, au dos du panneau présentant la boucle de randonnée.

- Soazig PHILIPPOT présente l'avancement de la signalétique pour les panneaux de l'Arboretum. Explication de la fauche tardive.
- Vente de bois d'œuvre : 56.79 m3 vendus pour un montant de 2449.69 € soit 43.13 €/m3.
- Refus de notre candidature dans le cadre l'appel à projet tiers-lieux. Possibilité de retravailler pour le mois de septembre. Gros dossier.
- Le DASEN a validé le renouvellement de la semaine de 4 jours à l'école.

### **1. Participation aux travaux d'amélioration du presbytère pour l'accueil du curé à Metzervisse.**

Notre communauté de paroisses accueille à compter de septembre un nouveau curé, Pierre LE VAN DUNG, qui logera au presbytère de Metzervisse. Celui-ci fera l'objet de travaux pour un montant total de 25 k€. La communauté de paroisses sollicite les conseils de fabrique et les municipalités.

La commune envisage de solliciter le curé, dont l'accord est nécessaire, pour organiser des concerts dans l'église.

Le maire propose donc de verser une subvention de 500€ pour participation à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 500 € à la communauté de paroisses Saint Maximilien Kolbe.

### **2. Désignation du 2<sup>e</sup> délégué au syndicat du gymnase de Kédange, de délégués au SIDEET, du suppléant au SISCODIPE, du correspondant sécurité routière, du représentant suppléant à la fédération des communes forestières, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres.**

En juillet 2020, conformément à la charte de l' élu luttangeois, des postes de délégués avaient été attribués aux membres élus de Cap vers l'Avenir. Après l'annulation du second tour des élections municipales entrée en vigueur le 15/11/2020, le conseil municipal aurait dû désigner de nouveaux délégués pour les remplacer. Il a choisi d'attendre les nouvelles élections pour le faire. Il s'agit maintenant de désigner ces délégués.

- 2<sup>e</sup> délégué du syndicat du gymnase de Kédange. Sont candidats : Denis PIERRAT et Philippe GRESSEL. Après un vote à main levée, Denis PIERRAT est désigné 2<sup>e</sup> délégué au syndicat du gymnase de Kédange par 10 voix contre 5.
- 2<sup>e</sup> délégué à la section assainissement du SIDEET. Marc DANIS annonce qu'il renonce au poste de délégué remplaçant au SIDEET. Sont candidats au poste de 2<sup>e</sup> délégué : Marc DANIS et Noël RAVAUX. Après un vote à main levée, Marc DANIS est désigné 2<sup>e</sup> délégué à la section assainissement du SIDEET par 10 voix contre 5.
- Suite au renoncement de Marc DANIS au poste de délégué remplaçant, il y a lieu de désigner un délégué remplaçant au SIDEET. Est candidate : Soazig PHILIPPOT. Elle est désignée déléguée remplaçante au SIDEET par 11 voix pour et 4 abstentions
- Délégué suppléant au SISCODIPE. Est candidat : Claude BECKEL. Il est désigné délégué suppléant au SISCODIPE par 11 voix pour et 4 abstentions.
- Correspondant sécurité routière. Est candidat : Denis PIERRAT. A l'unanimité, il est désigné correspondant sécurité routière.

- Représentant suppléant à la fédération des communes forestières. Est candidat : Marc DANIS. A l'unanimité, il est désigné représentant suppléant à la fédération des communes forestières.
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres. Sont candidats : Valérie GROSSE et Philippe GRESSEL. Après un vote à main levée, Valérie GROSSE est désignée membre titulaire de la commission d'appel d'offres par 10 voix contre 5.
- Membre suppléant de la commission d'appel d'offres. Est candidate : Karine MARTIN. Par 10 voix pour et 5 abstentions, elle est désignée membre suppléante de la commission d'appel d'offres.

**3. Désignation de membres complémentaires aux commissions urbanisme, infrastructures et sécurité, environnement et cadre de vie, municipalité au quotidien, vivre ensemble, subventions aux associations, hébergement et tourisme.**

Après les élections partielles complémentaires du 30 mai dernier et l'arrivée de 5 nouveaux élus, le maire leur propose de faire partie des commissions existantes, dans la limite de 7 membres maximum par commission. Ainsi, compte tenu du nombre actuel de membres de chaque commission, sont désignés pour faire partie de :

- Commission urbanisme et infrastructures et sécurité, 1 place : Noël RAVAUX
- Commission environnement et cadre de vie, 2 places : Léon BECKEL et Raoul BAUER
- Commission vivre ensemble, 2 places : Léon BECKEL et Martial VELVERT
- Commission municipalité au quotidien, 2 places : Philippe GRESSEL et Martial VELVERT
- Commission subventions aux associations, 1 place : Philippe GRESSEL
- Commission hébergement tourisme, 2 places : Raoul BAUER et Noël RAVAUX
- Philippe GRESSEL sera invité au conseil d'école
- Raoul BAUER sera invité à la commission Centre Art et Patrimoine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les élus ci-dessus membres des commissions respectives.

**4. Intégration de la parcelle 41 section 33 dans le domaine forestier communal.**

La commune a fait l'acquisition en 2018 d'une parcelle forestière, n° 41, section 33 d'une surface de 1 ha 08 a et 80 ca.

Considérant que cette parcelle est susceptible d'aménagement forestier en vue d'une production régulière de bois et de préservation de la biodiversité, le maire propose qu'elle relève du Régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer la parcelle n°41 de la section 33 dans le domaine public forestier communal.



## 5. Participation au label arobase.

Etant données les différentes actions liées au numérique mises en œuvre par le conseil municipal depuis un an (création d'un site internet et d'une page facebook, adhésion à Panneau Pocket et Fixmystreet, ouverture prochaine d'un espace coworking, ..) le maire propose de solliciter le label « arobase ». Denis Pierrat expose le dispositif.

Villes Internet est une association régie par la loi 1901, à but non lucratif

Inscription : La cotisation annuelle est fixée à 0,06 € par habitant (base population Insee). Pour 900 habitants : 54€

L'adhésion fait office de frais de dossier pour le label.

Le label 2022 est ouvert jusqu'au 12 Novembre 2021. Les villes candidates peuvent poster des actions sur le portail de villes internet. A la clôture le 12 novembre, le dossier de candidature est automatiquement généré à partir de ces actions, pour évaluation par le jury.

### **Pourquoi candidater :**

- Objectif de notoriété et d'attractivité pour Luttange.
- Apprendre des bonnes pratiques numériques d'autres villes et villages.

**Les critères d'évaluation** par le jury sont exprimés dans les 16 questions du référentiel :

- Comment veillez-vous aux libertés personnelles et au respect de la vie privée ?
- Comment la politique publique facilite-t-elle la vie associative locale par le numérique ?
- Les services et contenus administratifs sont-ils accessibles en ligne ?
- Comment dynamiser la démocratie locale et favoriser la participation des citoyens avec le numérique ?
- Utilise-t-on pleinement le numérique pour faciliter la vie quotidienne des habitants ?
- Comment développez-vous le lien social grâce au numérique ?
- Comment utilisez-vous le numérique au service de la solidarité et de l'insertion ?
- Comment la collectivité prend en compte les chances et les risques du numérique pour le développement durable ?
- Quelles actions numériques de la ville en faveur de l'éducation et de la formation ?
- Quelles actions menez-vous pour faciliter l'accès public et l'usage d'internet ?
- Quels partenariats ou actions de mutualisation facilitent la production des services publics numériques locaux ?
- Comment le numérique favorise-t-il les pratiques culturelles et la valorisation du patrimoine dans la ville ?
- Que proposez-vous pour soutenir la recherche d'emploi et la formation professionnelle avec le numérique ?
- Comment mettez-vous l'innovation technologique au service du territoire ?
- Comment la politique numérique contribue-t-elle au développement de l'économie locale ?
- Comment mettez-vous en valeur votre territoire avec et par le numérique ?



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions, valide la sollicitation du label arobase et charge la commission municipalité au quotidien d'engager les démarches.

#### **6. Détermination des semaines de centre aéré 2021-2022.**

Karine MARTIN présente le travail de la commission vivre ensemble et propose les dates suivantes pour les centres aérés pour l'année scolaire 2021-2022 (hors période estivale, qui sera évoquée ultérieurement) :

vacances de la Toussaint : 2 semaines, du 25/10 au 05/11/2021

vacances de février : 1 semaine, du 07/02 au 11/02/2022

vacances de printemps : 1 semaine, du 11/04 au 15/04/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces dates pour les centres aérés.

#### **7. Renouveau de l'aide aux devoirs**

Le conseil municipal a décidé en 2020 de proposer une aide aux devoirs pour les collégiens de 6e et 5e. Karine MARTIN présente le bilan de cette première année. 4 collégiens sont déjà candidats pour cette aide aux devoirs en 2021-2022. La salariée en CDD pour cette mission a donné son accord pour prolonger.

Combien d'enfants max ? Entre 8 et 10.

Considérant le service apporté et le coût, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce service, sous réserve d'un minimum de 4 collégiens et charge la commission vivre ensemble des formalités de création de poste, de renouvellement du contrat sur la base de 8h / semaine, d'appel à candidatures et de prise en compte dans le budget.

#### **8. Création de poste pour le périscolaire**

Karine MARTIN présente les prévisions d'inscription au périscolaire pour la rentrée 2021-2022. Étant donné ce nombre et pour respecter l'encadrement minimum, elle propose la création d'un poste à 15h / semaine pour compléter l'effectif existant.

Explication :

Le matin 10 enfants max. (1 animateur nécessaire)

Le midi 25 enfants tous les jours dont 6 moins de 6 ans (3 animateurs nécessaires)

Le soir 18 dont 5 moins de 6 ans + aléatoires

Mercredi matin : peu d'enfants : 1 animateur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création de ce poste et charge la commission vivre ensemble des formalités de création de poste, du recrutement, de





l'organisation en concertation avec la directrice du périscolaire et de prise en compte dans le budget.

#### **9. Subventions aux associations.**

Denis PIERRAT présente les travaux de la commission d'attribution de subventions aux associations.

Pour rappel, cette commission calcule les subventions selon les critères suivants :

- Nombre d'adhérents avec une prime pour les luttangeois.
- Nombre de manifestations et animations ouvertes au public au cours de l'année.
- Actions en faveur des jeunes ou des personnes âgées.
- Promotion du sport de la culture ou protection de l'environnement.
- Les associations qui thésaurisent sont pénalisées.
- Les associations qui bénéficient d'infrastructures mises à disposition par la mairie sont pénalisées.
- Participation au rayonnement de Luttange.
- La subvention est une aide mais ne se substitue pas à l'autofinancement de l'association. Elle ne doit pas dépasser 30% du budget annuel de l'association.
- Il est demandé de justifier l'usage de la subvention/ cohérence de la demande avec les projets.
- La somme des subventions ne doit pas dépasser l'enveloppe de 10k€ voté en conseil le 25 mars 2021

La commission propose au conseil les montants suivants :

- USL FOOT 1000€
- TONIC 1200€
- APEEL 1300€
- AFR 500€
- BLR 800€
- SPL 600€ + remboursement assurance en sus
- LPO 770€ (sous forme de matériel d'observation acheté par la municipalité et mise à disposition de la section Luttangeoise de la LPO)
- Anciens combattants: 40€
- Conseil de Fabrique de Metzervisse : 500€

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'investissement de 1500 € à l'AFR pour l'installation de l'escape game.

La commission a souhaité ne pas pénaliser les associations qui ont dû renoncer à des recettes à cause des restrictions Covid. On apprécie aussi la modération des demandes des associations qui n'ont pu organiser toutes leurs activités, en particulier l'association des amis du château qui n'a pas souhaité demander de subvention cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces subventions par 10 voix pour et 5 abstentions.

#### **10. Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour la période 2021/2027**



Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Électricité (SISCODIPE) perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 29 juin 2021, le SISCODIPE a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 95 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SISCODIPE du 29 juin 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes du produit réellement collecté sur son territoire,

Le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SISCODIPE un reversement de la TCCFE à hauteur de 95 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

Le conseil municipal, après cet exposé et en avoir délibéré,

**APPROUVE** le reversement, de 95 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SISCODIPE sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2022 à 2026 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SISCODIPE ;

**PRECISE** que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

#### 11. Divers

Demande de Raoul BAUER au nom des agriculteurs concernant les pierres jaunes route de Kédange pour un déplacement de 20 à 30 cm sur la droite. Le maire donne son accord de principe

Prochaine commission Centre Art et Patrimoine de 2 septembre

Municipalité au quotidien : 12 août

Environnement 8 juillet

Urbanisme 13 juillet

Fin de séance : 23h00